



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Réserve
au
Moniteur
belge



22087784

MONITEUR BELGE

13-07-2022

BELGISCH STAATSBLAAD

01 JUL. 2022

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0403 179 807**

Nom

(en entier) : **MAURICE LE CLERCQ ET FILS - KEWLOX - MAURICE LE CLERCQ EN ZONEN - KEWLOX**

(en abrégé) : **KEWLOX**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue Sainte Anne, Longchamps 7 - 5310 Eghezée**

Objet de l'acte : Démission - Renouvellement de mandats

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2021

L'assemblée accepte la démission de la société Kewlox Bruxelles Srl (0479.403.494), 7 Rue Sainte-Anne, 5310 Leuze, en sa qualité d'administrateur à la date du 24 août 2021.

Jean Feyens, administrateur délégué mandate J. Jordens SRL aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 août 2021

Les administrateurs réunis en Conseil d'Administration décident de prolonger aux fonctions :

a) de Président du Conseil d'administration :

Monsieur FEYENS Jean Nestor Marie Dominique Raymond Agnès, domicilié à 1932 Sint-Stevens Woluwe, Ter Eyckenstraat, 7, qui accepte.

b) d'Administrateur-Délégué :

Monsieur FEYENS Jean Nestor Marie Dominique Raymond Agnès, domicilié à 1932 Sint-Stevens Woluwe, Ter Eyckenstraat, 7 qui accepte.

Madame LE CLERCQ Geneviève Marie Claudine Thérèse, domiciliée à 1932 Sint-Stevens Woluwe, Ter Eyckenstraat, 7 qui accepte.

Leur mandat est rémunéré. Leurs fonctions prendront fin après l'assemblée générale ordinaire de deux mille vingt-cinq. Le Conseil d'Administration ratifie, pour autant que de besoin, tous les actes posés par Monsieur FEYENS Jean et Madame LE CLERCQ Geneviève depuis leur nomination.

Le conseil d'administration mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente décision

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).